



Rachat partie privative par syndic de copropriété

Par coprorueberthelot

Bonjour

Je suis syndic bénévole d'une petite copropriété de 9 lots

J'explique ma problématique ou du moins mes interrogations

Nous avons une cour intérieure appartenant à la copropriété, deux celliers s'y trouvent appartenant à deux copropriétaires

Ces deux celliers ont été détruits avec l'accord des propriétaires car ils effondraient

Ma question est : est-il possible que les emplacements des deux celliers soient achetés par la copropriété aux deux propriétaires afin d'en faire un lieu de parking vélo accessible à tous les copropriétaires ?

Si oui, le prix est fixé par qui ? Un agent immobilier ? Notaire ?

As-tu une idée du coût ?

Merci pour votre aide

Cdt

Guillaume L

Par yapasdequoi

Bonjour,

Comment ces celliers sont-ils désignés dans le règlement de copropriété ?

Le syndicat peut acquérir des lots privatifs, si c'est bien leur désignation, à condition que cet achat soit voté en AG (à l'article 26) et acté par un notaire.

Le prix est librement défini entre vendeur et acquéreur.

La construction du local vélo devra aussi être votée en AG (à l'article 24).

Par yapasdequoi

NB: Votre titre est inexact : ce n'est pas le syndic qui rachète ces lots, c'est le syndicAT.

Par coprorueberthelot

Merci du retour, effectivement c'est le syndicat

Les celliers sont définis par 2 lots indépendants appartenant à 2 propriétaires

Pour le prix c'est la question cruciale, combien cela coûte..?

Avec vous une idée ?

Ce sont deux celliers qui font respectivement 5 et 7m²

Par yapasdequoi

Bah non. C'est impossible.

Un prix c'est un accord entre vendeur et acquéreur !

Prenez le prix au m² constructible pour vous faire une idée.

Il vous faudra aussi un devis travaux pour voter le budget.

Par coprorueberthelot

Merci des infos

Cdt

Par coprorueberthelot

Merci des infos

Cdt